

Archives de la Société historique de Compiègne :

I

Charles par la grace de Dieu Roy de France à nostre amé et feal maistre Regnier de Boulligny general conseiller sur le fait et gouvernement de toutes noz finances tant en Languedoil que en Languedoc salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que par nostre amé et feal secretaire maistre Guillaume Charrier, receveur general desdictes finances vous faictes paier et bailler à nostre amé et feal chambellan Theode de Walperque, chevalier, la somme de mille reaulx d'or, ou la monnoye à la value, laquelle nous lui avons donnée et donnons de grace especial par ces presentes pour consideracion des bons et agreables services qu'il nous a faiz ou fait de noz guerres depuis nostre sacre et couronnement oultre la riviere de Seine contre noz adversaires et rebelles et mesmement à lever le siege que ont tenu en l'année derrenierement passée lesdiz adversaires et rebelles devant nostre ville de Compiègne en quoy a travaillé et grandement nous y a servy sans y avoir espargné sa personne à peril de mort et d'avoir esté prins en plusieurs manieres. Et par rapportant ces presentes et quittance de nostredit chambellan seulement, nous voulons et mandons ladicte somme de M reaux ou ladicte monnoye à la value, estre alouée es comptes, et rabatue de la recepte dudit receveur general par nos amez et feaulx gens de noz comptes sans contredit, nonobstant quelzconques ordonnances, mandemens et deffences à ce contraires. Donné à Poitiers le XIX^e jour d'avril l'an de grace mil CCCC et trente et ung et de nostre regne le neuvieme.

Par le Roy en son conseil, ouquel vous, l'evesque de Sées, les sires de la Tremoille et de Gaucourt et autres estiez.

MALLIERE.

Bibl. nat. Cabinet des Titres — Cabinet de d'Hozier, carton 210, dossier 9149, pièce 8, orig. parchemin.

(Copie H. Moranvillé, communiquée par L. Delisle)

— Messire Théolde de Valperga, originaire du Piémont, fut l'un des compagnons habituels de la Pucelle, depuis Orléans jusqu'à la journée de Pont-l'Evêque et la prise de Jeanne d'Arc devant Compiègne le 24 mai 1430.

Il faisait également partie de l'armée de secours qui força les Anglais à lever le siège de Compiègne.

Ainsi s'explique la récompense élevée accordée par le roi Charles VII au vaillant Piémontais.

II

— A Jehan Petit de Stamet plâtrier pour avoir au mois de septembre mil quatre cens et trente recouvert le trou là où pendait la cloche, à la porte Chapelle et mis ycelle cloche en autre place sur la dite porte pour faire place à un lit pour Barette, capitaine de gens d'armes lors estans en garnison au dit Compiègne.

CC 14, f° 108 (Archives municipales de Compiègne).

— Barthélemy Barretta lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes soldés directement par la Pucelle était d'origine lombarde comme la plupart de ses hommes.

Il compta parmi les défenseurs de la ville de Compiègne depuis le début du siège jusqu'à la victoire du 25 oct. 1430.

